



GROUPE ÉNERGIES VIENNE

Monsieur Le Maire
Mairie
38 rue Roger Furgé
86210 Archigny

Dossier : Campagne d'élitage « Réseau HTA »

Contact : Etienne Frétille

Tél. : 05 49 44 80 68

Mignaloux-Beauvoir, le 14 nov. 24

Monsieur le Maire,

Chaque année, SRD réalise des opérations d'élitage à proximité de ses lignes aériennes. Ces travaux ont pour objectif de respecter les normes relatives aux distances séparant les ouvrages électriques de la végétation environnante et contribuent à améliorer la qualité du produit électricité distribué.

Afin d'informer vos administrés, nous vous adressons ci-joint deux exemplaires de l'affiche « Information Elitage » précisant le nom de l'entreprise qui interviendra pour notre compte sur le territoire de votre commune ainsi que la date prévue pour le démarrage des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

P.J. : 2 affiches.

Pour Le Directeur Général,
Le Chef du Centre d'exploitation nord,

COMMUNE DE ARCHIGNY

INFORMATION

TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau de distribution d'électricité ainsi que la sécurité des personnes et des biens, SRD vous informe que des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris sur le territoire de la commune à partir du :

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Ces travaux seront exécutés par l'entreprise suivante :

SARL Ets GRAVELEAU

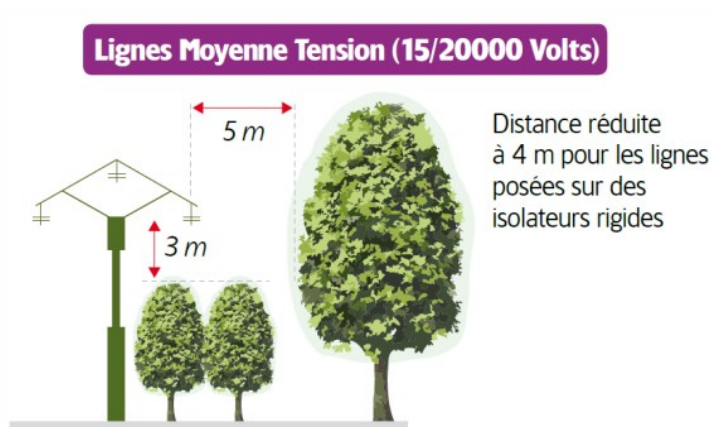
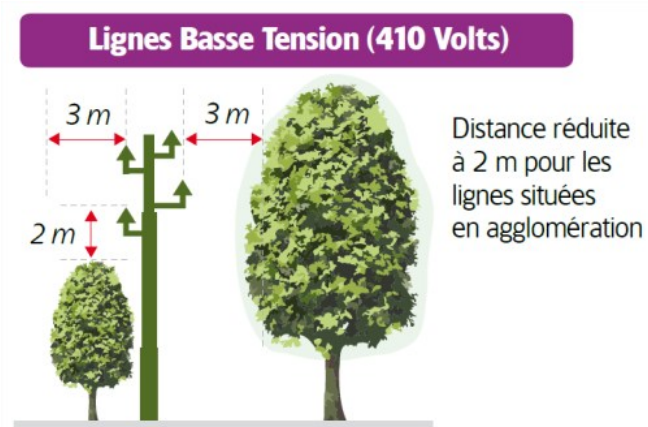


LE JEU
86220 INGRANDES SUR VIENNE

 **05 49 23 51 66**

DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

La norme NF C 11-201 définit les distances minimales réglementaires par rapport à une ligne selon le niveau de tension :



Ces distances minimales sont à maintenir entre deux élagages, ce qui suppose d'élaguer à des distances supérieures en intégrant la vitesse de pousse des essences.

NOTA : les produits de coupe restent votre propriété et seront laissés rangés sur place. Ces travaux pourront se dérouler sur plusieurs semaines

COMMUNE DE ARCHIGNY

INFORMATION

TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau de distribution d'électricité ainsi que la sécurité des personnes et des biens, SRD vous informe que des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris sur le territoire de la commune à partir du :

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Ces travaux seront exécutés par l'entreprise suivante :

SARL Ets GRAVELEAU

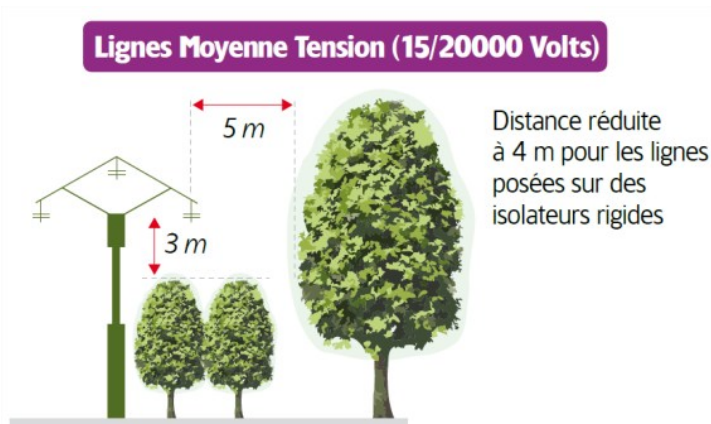
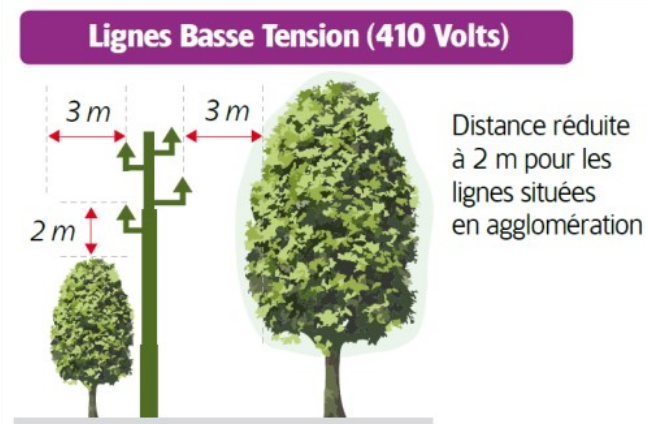


LE JEU
86220 INGRANDES SUR VIENNE

 **05 49 23 51 66**

DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

La norme NF C 11-201 définit les distances minimales réglementaires par rapport à une ligne selon le niveau de tension :



Ces distances minimales sont à maintenir entre deux élagages, ce qui suppose d'élaguer à des distances supérieures en intégrant la vitesse de pousse des essences.

NOTA : les produits de coupe restent votre propriété et seront laissés rangés sur place. Ces travaux pourront se dérouler sur plusieurs semaines